

# LES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS

## QUELQUES PISTES POUR ELABORER LES PROJETS EDUCATIF, PEDAGOGIQUE ET D'ANIMATION

### 1/ Définition

On appelle Centres de Vacances et de Loisirs (CVL) des accueils collectifs de mineurs (moins de 18 ans) pendant les vacances scolaires, les congés professionnels ou les loisirs.

Ces accueils peuvent comporter un hébergement - centre de vacances - ou non - centre de loisirs sans hébergement.

Les termes officiels de centres de vacances (CV) et centres de loisirs (CLSH) recouvrent des réalités variées selon le public et le type d'organisation choisi. Ainsi, les exemples cités ci-dessous sont des accueils collectifs de mineurs :

- les « centres de loisirs maternels » qui accueillent des enfants de moins de 6 ans,
- les « camps d'adolescents » qui peuvent comporter, selon le type d'organisation, des sorties en autonomie (adolescents sans adultes),
- les « camps de scoutisme »,
- les « centres de vacances » 6-18 ans,
- les « centres de loisirs sans hébergement » accueillant des enfants ou des jeunes,
- les « séjours linguistiques »,
- etc.

### 2/ Qui peut organiser un CVL ?

Toute personne physique ou morale peut organiser un CVL, dès lors qu'elle remplit certaines conditions<sup>1</sup> précisées dans la loi 2001-264 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel et qu'elle ne fasse pas l'objet d'une mesure d'interdiction d'exercer.

### 3/ Quel cadre réglementaire ?

L'organisation de CVL est intégrée dans un environnement législatif et réglementaire qui gouverne certains aspects de la vie en société. Cette organisation nécessite parfois de proposer des repas, un hébergement ou des activités physiques et sportives à risques. Elle doit donc respecter les règles qui visent à préserver la sécurité physique et morale des mineurs accueillis mais aussi, par exemple, à celles qui régissent les activités économiques ou la restauration collective. Différents codes, tels que le code de l'action sociale et des familles, le code du travail, le code de l'urbanisme, le code de la consommation ou le code de la santé publique peuvent concerner les CVL.

---

<sup>1</sup> (« nul ne peut exercer des fonctions, à quelque titre que ce soit, en vue de l'accueil des mineurs mentionne (NDLR : en CVL) ou exploiter des locaux accueillant ces mineurs, s'il a fait l'objet d'une condamnation définitive pour crime ou à une peine d'emprisonnement pour l'un des délits prévus »)

Les règles qui s'imposent spécifiquement aux centres de vacances et de loisirs portent sur la protection des mineurs accueillis, à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs. Parmi celles-ci, figure l'obligation pour l'accueil considéré d'être déclaré auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) et d'avoir un projet éducatif.

#### 4/ Les CVL dans leur contexte local

De nombreuses personnes et institutions interviennent dans le déroulement des CVL. La prise en compte des liens entre ces partenaires et le centre fait partie du projet et permet d'inscrire l'action dans un contexte social sur un territoire.

Les partenaires institutionnels sont par exemple la municipalité du lieu d'accueil, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports ou la Caisse d'Allocations familiales. D'autres intervenants extérieurs peuvent être concernés, comme les associations locales, l'école, voire les fournisseurs, les prestataires de service, les transporteurs, etc...

#### 5/ Les vacances et les loisirs collectifs, lieux d'éducation

##### ➤ *Un temps de découverte à part*

Ces accueils permettent à l'enfant et au jeune de vivre un temps de détente. En offrant à l'enfant la possibilité de s'approprier un environnement dans un contexte différent des milieux scolaire et familial et de faire des découvertes, des expériences, le temps de vacances ou de loisirs participe à son éducation.

Ainsi, des accueils fonctionnent de manière à favoriser la prise de responsabilité, la pratique d'activités de qualité et le développement de l'autonomie de l'enfant et du jeune.

##### ➤ *Un lieu d'apprentissage au « vivre ensemble »*

Les CVL, en tant qu'accueils collectifs, permettent aux publics de se confronter à la différence et d'exploiter les richesses de la diversité.

L'ensemble des activités pratiquées et l'organisation de la vie quotidienne peuvent aussi faciliter l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie et de la citoyenneté.

## LE PROJET EDUCATIF : QUELQUES PISTES

Accueillir des enfants de façon collective, en dehors de leur domicile familial est un acte éducatif. Le décret n°2002-885 du 03 mai 2002 présente les principes généraux qui président à l'élaboration du projet éducatif et du projet pédagogique.

### 1. Qu'appelle-t-on projet éducatif ?

Le projet éducatif, décrit dans un document, explicite les intentions de l'organisateur. Elaboré par les décideurs et responsables de la structure organisatrice, c'est un outil d'orientation pour les actions menées par l'organisateur et les équipes d'encadrement.

Instrument de communication, il est diffusé aux familles, voire aux enfants et aux jeunes.

Les familles, les usagers et / ou les équipes d'encadrement peuvent être associés à sa conception.

? ATTENTION ! Quels que soient les objectifs affichés par l'organisateur dans son projet éducatif, ceux-ci ne peuvent en aucun cas être contraires à la garantie de la sécurité physique et morale du mineur accueilli, ni aux textes réglementaires en vigueur.

### 2. Le contenu du projet éducatif

Le projet éducatif contient certaines informations qui permettent aux directeurs et animateurs d'orienter leurs actions éducatives et aux familles de mieux connaître l'organisateur des vacances et loisirs de leur enfant et les orientations éducatives qu'il met en œuvre dans les centres.

Il n'existe pas de modèle type de projet, le tableau ci-après reprend des questions à aborder et à traiter lors de son élaboration.

### 3. Remarques :

- *La forme donnée au document rend le projet éducatif lisible et accessible aux familles et aux équipes pédagogiques.*
- *Le projet éducatif permet l'élaboration, pour chaque accueil, d'un projet pédagogique. Il oriente l'action des équipes et guide leurs choix en clarifiant les attentes et les objectifs de l'organisateur. Il renforce les liens entre l'organisateur et les équipes pédagogiques.*
- *Une information sur le projet éducatif de l'organisateur est faite aux parents, voire aux jeunes, au plus tard au moment de l'inscription. L'information des familles et des enfants peut se faire par voie d'affichage dans le centre, de réunions et / ou par la remise de documents lors de l'inscription ou par correspondance.*
- *Lorsque l'organisateur accueille en centre de vacances ou en centre de loisirs sans hébergement des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil.*

<b><i>Des questions à se poser au moment de l'élaboration du projet éducatif</i></b>	
<b><i>Quelle est la vocation de la structure ?</i></b>	<p>L'organisateur est-il un mouvement de jeunesse, une collectivité publique, une œuvre confessionnelle, une association de parents, une association d'insertion sociale ou une société commerciale de loisirs ?</p> <p>Quels sont les buts de l'organisateur ?</p> <p>La vocation de l'organisateur est-elle de proposer un accueil municipal des enfants dont les parents travaillent, une organisation de loisirs et de vacances pour tous, des actions de développement social, la promotion d'une activité spécifique ou des actions éducatives en complément de l'école ?</p>
<b><i>Quelles sont les intentions éducatives de l'organisateur de CVL et ses valeurs de référence, traduites en terme d'objectifs ?</i></b>	<p>En lien avec son rôle et ses orientations, quels sont les objectifs éducatifs que l'organisateur assigne à ses centres de vacances et de loisirs?</p> <p>Les intentions éducatives annoncées dans le projet, qui concernent l'organisation de la vie collective et la pratique des diverses activités, peuvent être établies en tenant compte des attentes et des besoins des familles et des enfants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle est la place accordée à l'enfant dans le projet ?</li> <li>• Quelles relations entre les adultes et les enfants l'organisateur souhaite-t-il privilégier ?</li> <li>• Quelles sont les priorités de l'organisateur en terme d'apprentissages, de découvertes, d'expérimentations, de sécurisation matérielle et affective, etc... ?</li> </ul>
<b><i>Quels sont les moyens que l'organisateur met en œuvre pour traduire ces intentions?</i></b>	<p>Quelles sont les ressources que l'organisateur met à disposition des directeurs ?</p> <p>Elles peuvent concerner des locaux, une politique de qualification de l'encadrement, des choix sur l'amplitude du temps d'accueil, sur les modalités tarifaires, des partenariats existants ou à développer, l'information des familles, des modalités de participation de l'ensemble des acteurs au fonctionnement du ou des centres, la détermination des règles essentielles de vie lors des séjours lorsqu'elles sont communes (règlements intérieurs), des modalités d'évaluation et de suivi des projets.</p> <p>Quelles sont les mesures prises par l'organisateur pour être informé des conditions de déroulement de chaque accueil ?</p>

## LE PROJET PEDAGOGIQUE : QUELQUES PI STES

Le projet pédagogique décline les conditions de mise en œuvre du projet éducatif pour un accueil particulier. C'est aussi un outil de formation des animateurs, de suivi des conditions de déroulement de l'accueil et de conduite du projet.

### 1. Qu' appelle-t-on projet pédagogique ?

Le projet pédagogique fait l'objet d'un document qui précise les conditions d'organisation et de fonctionnement du centre et traduit les orientations de l'organisateur (projet éducatif) pour cet accueil.

**Qui l'écrit ?** Conçu par le directeur du centre en concertation avec l'équipe d'animation, il est validé par l'organisateur. Il peut être élaboré avec les jeunes accueillis, notamment dans le cas de l'accueil d'adolescents.

**Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il énonce en termes clairs et simples la manière dont on souhaite accueillir l'enfant ou le jeune. Il est fondé sur la recherche du bien-être de ces derniers, de leur épanouissement et de leur accès aux responsabilités de la vie en société.**

### 2. Le contenu d'un projet pédagogique ?

Des éléments de contexte et de diagnostic :

Avant de fixer les objectifs, le directeur dispose d'un état des lieux préparé avec l'organisateur, qu'il peut compléter par les apports des différents partenaires comme l'équipe pédagogique, les familles, les enfants, voire les institutions locales.

L'organisateur lui fournit, en plus du projet éducatif, un certain nombre d'éléments de contexte à prendre en compte, dans les domaines suivants :

#### ***Le public accueilli***

- Quels sont l'âge, le sexe et les caractéristiques socioculturelles du milieu de vie (rural, urbain, etc.) du public ? Certains enfants sont-ils atteints de handicaps ou de troubles de la santé ?
- Le public est-il présent de manière régulière ou occasionnelle ?
- Quelles sont les attentes exprimées par le public ?

#### ***L'équipe (personnes qui assurent l'accueil des enfants et des jeunes)***

Dans le cas où l'organisateur s'est occupé du recrutement, comment l'équipe est-elle composée, en plus du directeur ou de la directrice ?

- D'animateurs qui peuvent être généralistes, stagiaires, spécialistes, etc. Quels sont leur âge et leur qualification -diplômes, expériences-, leur fonction et le nombre d'enfants par encadrant ? Assurent-ils des fonctions d'adjoint de direction, d'assistant sanitaire ou d'économiste ?
- De personnels de service
- Etc.

### ***Ressources « matérielles » disponibles***

- De quel budget dispose le directeur pour les activités, la restauration, les déplacements, etc...?
- Quels sont les bâtiments et les espaces dont dispose le centre ?
- Quels sont les intervenants et partenariats potentiels, les équipements socioculturels et sportifs à proximité ?
- Quelles sont les richesses culturelles et naturelles de l'environnement du centre ?

### ***Les conditions d'accueil***

- Quelles sont les périodes et types de fonctionnement du centre : Périscolaire, vacances d'été, animation de quartier, avec ou sans hébergement...?
- Quelles sont les modalités d'inscription prévues ?
- Etc.

**C'est à partir de cet état des lieux et du projet éducatif que le directeur et l'équipe pédagogique pourront déterminer les objectifs qu'ils souhaitent atteindre et définir les actions et les moyens qui seront mis en œuvre.**

La connaissance du public est un élément primordial pour élaborer un sujet pédagogique.

## Des objectifs éducatifs cohérents avec le diagnostic et les intentions énoncées dans le projet éducatif

A partir du diagnostic, qui prend en compte les caractéristiques du public et le contexte local, le directeur propose un projet pédagogique adapté au centre qu'il dirige, dans lequel sont spécifiés les objectifs éducatifs retenus et les valeurs qu'il semble important de défendre.

Ces objectifs plus opérationnels sont par exemple de :

- *permettre le choix des activités par les enfants,*
- *faire découvrir un environnement habituel ou inhabituel,*
- *respecter les rythmes de vie des enfants en vacances,*
- *favoriser la découverte et la pratique d'activités culturelles variées.*

## Les actions et les moyens à développer pour atteindre les objectifs

Ces objectifs orientent les démarches et les actions. Tous les aspects du fonctionnement de l'accueil peuvent être investis.

Le tableau ci-dessous propose quelques thèmes à développer dans un projet pédagogique.

<b><i>Des questions à se poser pour orienter les démarches et les actions</i></b>	
<b><i>Relations interindividuelles</i></b>	<p><b><i>Entre les membres de l'équipe :</i></b>            Comment se déroule la préparation de l'accueil et des séjours ?            Comment sont impliqués des acteurs dans le projet pédagogique ?            Qu'est-il prévu pour la formation, la concertation et la coordination des animateurs?</p> <p><b><i>Entre les adultes et les enfants ou les jeunes :</i></b>            Dans quelles conditions sont présentées les règles de fonctionnement? Quels sont les éléments négociables et non négociables avec les mineurs ?</p> <p><b><i>Entre l'équipe et les familles :</i></b>            Par quels moyens et à quel moment les familles sont-elles informées voire associées au projet pédagogique ?</p>
<b><i>« Vie quotidienne »</i></b>	<p>Comment les différents aspects de la vie en collectivité sont-ils conjugués (pour rendre compte de la spécificité du temps de loisirs et des rythmes de vie de l'enfant ou du jeune accueilli ?</p> <p>Comment les mineurs sont-ils associés à l'élaboration et à la mise en œuvre des règles de vie quotidienne ?</p> <p>Comment se déroulent les repas, l'accueil des enfants, les temps de repos, les temps individuels et les temps collectifs ?</p> <p>Quelles sont les mesures prises pour assurer la sécurité dans les locaux, les lieux extérieurs, les trajets, etc...?</p> <p>Dans le cas d'un accueil avec hébergement, comment sont organisés le lever et le coucher, les moments de toilette, la résolution des petits problèmes de santé, les modes de communication avec les parents ?</p> <p>Le cas échéant, quelles sont les mesures envisagées pour la prise en compte des besoins spécifiques des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps ?</p>
<b><i>« Activités »</i></b>	<p>Comment les activités sont-elles organisées ? Des règles de conduite de l'activité sont-elles fixées ? Quel est le rôle de l'animateur dans l'activité ?</p> <p>Qui prend l'initiative de proposer les activités ?</p> <p>Comment les enfants participent-ils au choix des activités ?</p> <p>Comment l'égal accès des filles et des garçons aux activités proposées est-il favorisé ?</p> <p>Des activités spécifiques sont-elles proposées (Activités physiques et sportives, ateliers de pratiques artistiques, etc...)?</p> <p>Quelle est la taille des groupes ?</p> <p>Quelles sont les modalités de gestion du budget ?</p> <p>Le cas échéant, quelles sont les mesures envisagées pour la prise en compte des besoins spécifiques des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps ?</p>
<b><i>Aménagement des lieux</i></b>	<p>Comment sont aménagés les locaux pour le respect des règles d'hygiène et de sécurité ?</p> <p>Comment sont-ils adaptés et aménagés pour mener à bien les objectifs pédagogiques ? De quels espaces les enfants disposent-ils ?</p>

## L'évaluation du projet pédagogique

L'évaluation du projet permet notamment de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle constate l'articulation ou non entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement du centre.

L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

Des critères et modalités d'évaluation sont fixés, en même temps que les objectifs avant le démarrage du centre, de préférence lors des moments de préparation communs à l'équipe. Ces critères doivent être suffisamment précis pour permettre une évaluation raisonnée, qui va au-delà de l'intuitif.

### **Qu'est ce qu'on évalue ?**

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience ou la conformité avec les intentions de l'organisateur. Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation du centre et du projet. Par exemple :

- Les actions prévues ont-elles été réalisées ? Étaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?
- Les objectifs ont-ils été atteints ou non ?
- Les objectifs proposés étaient-ils pertinents au regard du diagnostic (caractéristiques du public, projet éducatif) ?
- Est-ce qu'il y a une cohérence entre les objectifs, la démarche pédagogique et les moyens matériels et humains mis en œuvre ? etc...

### **Les modalités de l'évaluation**

Des techniques et des outils peuvent faciliter le recueil de données pour l'évaluation, tels qu'un temps de réflexion et de concertation entre le directeur et son équipe d'animation en cours de séjour, temps de discussion formalisés avec les enfants, « enquête » de satisfaction auprès des parents et des enfants, etc.

## 3. Remarques

- *Le projet pédagogique se déroule sur des durées variables (un an, une semaine), selon le contexte (CLSH « permanent », séjour d'hiver). Il n'est pas figé, il est adaptable en fonction des attentes du public et des situations.*
- *Une information est faite aux parents, voire aux enfants, avant le démarrage du séjour, sur les conditions de déroulement prévues dans le projet pédagogique. Les modes d'information peuvent être l'affichage dans le centre, les réunions et/ou la remise de documents lors de l'inscription ou par correspondance.*
- *Lors de l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique, la vie quotidienne des enfants, les règles de régulation établies en cas de conflit ou l'accueil font l'objet d'une attention particulière, de même la place accordée à l'enfant dans le projet.*
- *Dans une visée de qualité, la mise en œuvre du projet pédagogique doit encourager une complémentarité entre la place accordée au repos, aux activités festives et aux activités culturelles et sportives et entre les temps individuels et collectifs.*
- *Il est difficile de mettre en œuvre des règles de fonctionnement ou d'imposer sans heurts des objectifs qui ne correspondraient pas au public considéré, pris dans sa globalité, avec ses attentes et ses besoins.*
- *Lors du déroulement d'un centre de vacances ou de loisirs les enfants sont attentifs notamment à la qualité de leurs relations avec les adultes et avec les autres enfants, d'où l'importance des démarches mises en œuvre pour contribuer à l'instauration de bonnes relations.*

## LA PREPARATION D'UNE ACTIVITE

### Les éléments à prendre en compte dans la préparation d'une activité

- Pour donner du sens à leur démarche, être plus à l'aise dans leurs relations et adapter leurs réactions et le contenu de leurs actions au public et au contexte, les animateurs préparent leurs activités.
- Le tableau ci-dessous reprend quelques questions à se poser lors de la préparation d'une activité.

<i>Des questions à se poser pour préparer une activité</i>	
<b><i>Quelle activité choisir ?</i></b>	Quel est l'environnement du centre ? (ex : Choix d'une activité astronomie, parce que le séjour se déroule en dehors des villes, ou qu'il fait beau et que le ciel est dégagé, choix de mettre en place des ateliers d'arts plastiques ou d'activités scientifiques et techniques facilité par la proximité d'un musée, etc...) Quelles sont les attentes exprimées des enfants ? Quelles sont les compétences techniques disponibles ? (ex : l'animateur a une pratique des activités danse ou théâtre, les enfants ont-ils déjà pratiqué cette activité ?)
<b><i>Quels sont les objectifs de l'activité ?</i></b>	Quels sont les objectifs énoncés dans le projet pédagogique ? La démarche et le contenu de l'activité sont-ils adaptés aux caractéristiques du public (âge, capacités, etc...) ? En quoi l'activité proposée et la démarche adoptée permet-elle d'atteindre ces objectifs ?
<b><i>Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour mener cette activité dans de bonnes conditions ?</i></b>	Quels sont les moyens matériels (espace, matériaux, outils) et humains (nombre d'animateurs, compétences, prestataires) dont on dispose pour mener l'activité ? Quel est le temps nécessaire au bon déroulement de l'activité ? (Certaines actions ne permettront d'atteindre les objectifs poursuivis que si elles s'inscrivent sur une période d'au moins une semaine. D'autres peuvent se mettre en place pour une demi-heure...)